Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_12-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de votants :	15
Date de convocation :	30 mars 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle - VETIL Christophe - FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme Mélinda COLLET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.03.04-12 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALE :

Rapporteur : Yannick LE BORGNE, Maire

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE). La composition dépend du nombre de listes élues en présence au sein du Conseil Municipal.

Dorénavant, la durée du mandat des conseillers municipaux est alignée avec la durée des fonctions des membres de la CCLE, en application de l'article R.7 du Code Electoral modifié par le décret n° 202-8 du 8 janvier 2026.
Notre commue compte une seule liste en présence au Conseil Municipal, ce qui implique que la commission CCLE se compose de :

- 1 Conseiller municipal de la commune
- 1 délégué de l'Administration désigné par le Préfet
- 1 délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260403-DECM26_23_01_12-DE

Après vote à mains levées, les membres du Conseil Municipal élisent à l'unanimité :

- Madame Monique LE GENTIL

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

M. COLLET

Le Maire,

Y. LE BORGNE